

*EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE*

Envoyé en préfecture le 20/05/2020
Reçu en préfecture le 20/05/2020
Affiché le 
ID : 033-253306310-20200505-2020_01_10-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 5 mai à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en audioconférence.

Date de convocation : 23 avril 2020

**Étaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- DERVILLE- GOT – GUILLEN - PIASECKI
MM CORSAN-DELAUNAY- FEDIEU- GIRARD- LORIAUD- PLISSON-
RENARD**

Secrétaire de séance : M. François DELAUNAY

Délibération N°2020-01-10: Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances

Vu le CGCT ;

Vu la délibération du 16/02/2002 instituant une régie d'avances

Vu la délibération du 08/02/2007 portant modification de l'acte constitutif de la régie d'avances

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 : de modifier l'acte constitutif de la régie d'avances;

Article 2 : de prévoir la prise en charge des dépenses liées à du référencement sur internet;

Article 3 : les dépenses seront imputées à l'article 6238.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, le 05 mai 2020

La Présidente


Françoise de Roffignac
